

Commission Géopositionnement
Groupe de travail Réglementation et information géodésique

Appel à manifestation d'intérêt pour la normalisation des numéros d'identification des stations géodésiques au sol version du 11/04/2024

Contexte

Au sein du CNIG, la commission Géopositionnement (GeoPos) est en charge des questions relatives aux « techniques de géopositionnement à terre, en mer, sous la terre, sous les mers, dans les airs ou dans l'espace ». Au sein de la commission GeoPos, le groupe de travail intitulé Réglementation et information géodésique (GTRIG) a pour objectif, au travers du sous-groupe de travail A2, de contribuer à l'étude d'une numérotation standardisée des stations géodésiques, permettant une identification unique et internationale partagée par la communauté scientifique et les utilisateurs de données géodésiques.

Les stations géodésiques au sol sont des instruments implantés à la surface de la Terre dont les données contribuent à l'amélioration de la connaissance des formes et dimensions de la Terre, de son champ de pesanteur et au suivi de l'évolution temporelle de ces grandeurs.

La numérotation à l'aide de la convention DOMES¹, administrée par l'IGN depuis plusieurs décennies au service de la communauté géodésique internationale, a atteint ses limites. Des solutions de contournement de ces limites existent actuellement dans l'attente d'une nouvelle numérotation, mais ne permettent pas d'assurer la viabilité à long terme de ce système.

¹<https://itrf.ign.fr/en/network/domes/description>

Enjeux

Les normes ISO sont élaborées par des groupes d'experts venant du monde entier, qui forment des groupes plus grands : les comités techniques. Les experts négocient les normes dans leurs moindres détails, y compris leur champ d'application, leurs définitions clés et leur contenu².

Le comité technique TC2113 de l'ISO, en charge de la normalisation dans le domaine de l'information géographique numérique, a initié une démarche relative à l'adoption d'une norme internationale portant sur les numéros d'identification des stations géodésiques au sol.

Le périmètre de la norme reste cependant à définir, afin de préciser en particulier les types d'objets géodésiques concernés, en fonction de différents critères :

- temporel (anciennes stations, pérennité, stations actuelles) ;
- type de station (GNSS⁴, SLR⁵, DORIS⁶, VLBI⁷, marégraphes, etc.) ;
- position des stations (terrestres/spatiales/mobiles) ;
- distinction entre site et point ;
- matérialisation ou non du point, occupation permanente ou non du point par un instrument.

Démarche en cours auprès de l'ISO

Un projet de norme a été soumis fin 2023 dans le cadre des travaux de normalisation ISO. Cette proposition (qui découle du rapport technique ISO 19161 de 2015) s'est concrétisée par un « *New Work Item Proposal* » (NWIP) auprès du groupe de travail WG9 du Comité Technique TC211.

Ce NWIP a été révisé début 2024 suite à commentaires des membres du TC211, et soumis de nouveau au vote avec une ébauche de la future norme. Le résultat de ce vote conditionnant le lancement des travaux sera connu le 23 mai 2024. Pour que le NWIP soit accepté, il est nécessaire qu'au moins cinq pays acceptent la proposition et nomment des experts pour œuvrer à la rédaction de la norme pendant une période de deux ans.

Thierry Gattacceca (IGN, en tant que chef de projet) et Brice Virly (IGN, en tant que secrétaire du groupe de travail) se sont proposés pour travailler sur le projet de norme dans le cadre de la démarche ISO mentionnée.

Appel à manifestation d'intérêt

Un appel à manifestation d'intérêt pour participer à ces travaux de normalisation dans le cadre de l'ISO (WG9 du Comité Technique TC211) est émis à destination des membres de la commission Géopositionnement du CNIG.

² <https://www.iso.org/fr/developing-standards.html>

³ <https://www.iso.org/fr/committee/54904.html>

⁴ *Global Navigation Satellite Systems*

⁵ *Satellite Laser Ranging*

⁶ *Doppler Orbitography by Radiopositioning Integrated on Satellite*

⁷ *Very Long Baseline Interferometry*